

Recrutement à bac+3 : attention à ne pas dévaloriser la profession de professeur des écoles

Paris, le 4/12/2023

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale,

Vous menez une réflexion autour d'un éventuel recrutement des enseignants à bac+3.

Le SNE soutient l'idée d'une entrée progressive dans le métier avec de réelles phases d'alternance et du tutorat.

Si vous venez à acter un recrutement à bac+3, le SNE attire votre attention sur deux impérieuses nécessités :

- la préservation de la reconnaissance du niveau bac+5 aux nouveaux professeurs des écoles titulaires,

- le maintien d'un niveau de recrutement identique pour les professeurs des écoles et les professeurs certifiés. Cette presque spécificité française est l'une des rares reconnaissances concrètes de la technicité et de la spécialisation des professeurs des écoles qui doivent être en capacité d'enseigner dans une multitude de domaines et de répondre à bien des situations que ne connaissent pas nos collègues du second degré. Tout cela s'apprend et prend du temps.

Créer un distinguo de niveau de recrutement entre professeurs des écoles et professeurs certifiés aboutirait à une dévalorisation du métier de professeur des écoles qui a plutôt besoin d'une continuation du processus de revalorisation entamé par vos prédécesseurs.

Je vous adresse, M. le Ministre, mes plus respectueuses salutations.

Philippe Ratinet

Président du SNE

